

Demande de reconnaissance pour des besoins en accessibilité

Les clients de la Bibliothèque publique d'Ottawa (BPO) qui ont un handicap peuvent demander d'être reconnus pour des besoins en accessibilité afin d'obtenir des privilèges d'emprunt prolongé qui seront inscrits sur leur carte de Bibliothèque.

Selon la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, par handicap s'entend ce qui suit :

- tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien guide ou à tout autre animal, à un fauteuil roulant ou à tout autre appareil ou dispositif correctif;
- une déficience intellectuelle ou un trouble du développement;
- une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
- un trouble mental;
- une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

Qui est admissible à une carte de Bibliothèque avec reconnaissance pour des besoins en accessibilité?

Les clients de la BPO qui n'ont pas besoin des Services à domicile, mais ont besoin d'une période plus longue d'emprunt en raison de leur handicap. Cette carte permet un emprunt d'une durée de six semaines pour tous les articles, sauf ceux de la collection Express et des médias numériques. Les clients doivent choisir les articles qu'ils veulent emprunter et aller les chercher dans une succursale. Toute personne qui reçoit une nouvelle carte de Bibliothèque devra fournir une pièce d'identification avec photo et preuve d'adresse.

Pour faire une demande, remplir le formulaire ci-joint et le retourner à n'importe quelle succursale de la Bibliothèque publique d'Ottawa. Veuillez prendre note que les articles indiqués doivent être pour votre usage personnel. Vous ne pouvez utiliser votre carte pour emprunter des articles pour une autre personne.

Pour de plus amples renseignements: InfoService 613-580-2940

www.BiblioOttawalibrary.ca/accessibilite

Les renseignements personnels inscrits sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques* et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. Les renseignements personnels recueillis ne le seront que pour l'administration des services et des programmes de la BPO et la prestation des services et programmes bibliothécaires de la Bibliothèque publique d'Ottawa. Toute question liée à la collecte de vos renseignements personnels doit être adressée au Bureau de la directrice générale, Bibliothèque publique d'Ottawa, 191, av. Laurier Ouest, 4^e étage, Ottawa (Ontario) K1P 1E7.

Demande de reconnaissance pour des besoins en accessibilité

Les clients de la Bibliothèque publique d'Ottawa qui ont un handicap peuvent demander d'être reconnus pour des besoins en accessibilité afin d'obtenir des privilèges d'emprunt prolongé qui seront inscrits sur leur carte de Bibliothèque (six semaines, sauf pour les articles de la collection Express et des médias numériques).

Doit être rempli par le client ou le parent/gardien (pour enfants 0 - 15 ans)

Par la présente, je confirme que je ne suis pas en mesure de retourner dans les délais habituels les articles empruntés à la Bibliothèque et ce, en raison de mon handicap.

Nom du client

Courriel et/ou numéro de téléphone

Succursale de Bibliothèque locale

Numéro de carte de Bibliothèque

Adresse municipale

Ville/Province

Code postal

Signature (client ou parent/gardien)

Date (MM/JJ/AAAA)

À faire remplir par un professionnel de la santé

Je certifie que le(la) demandeur(e) a besoin d'un délai prolongé d'emprunt (six semaines) en raison de son handicap, tel que décrit dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Nom complet

Titre ou occupation

Numéro de téléphone

Adresse municipale

Ville/Province

Code postal

Signature

Date (MM/JJ/AAAA)

Besoins en accessibilité requis (cochez une réponse):

en Permanence ou

Temporairement - durée requise (exemple 3 mois) : _____